



EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

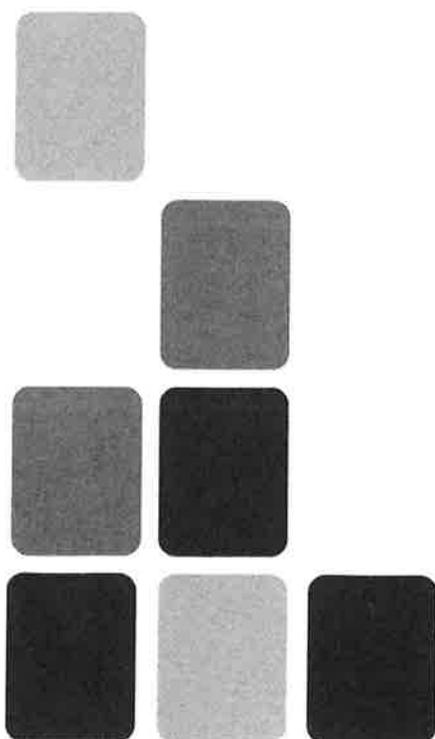
**ASSOCIATION INITIATIVE  
VENDEE BOCAGE  
2 rue Jules Verne  
85250 ST FULGENT**

---

**Rapports du Commissaire aux  
Comptes**

---

**Exercice clos le 31/12/2020**





EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

**ASSOCIATION INITIATIVE VENDEE BOCAGE**  
**Siège social : 2 Rue Jules Verne**  
**85250 SAINT FULGENT**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020**

\*\*\*\*\*

*Ce rapport comporte 4 pages y compris celle-ci plus 13 pages d'annexes*



Aux adhérents de l'association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19/06/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE VENDEE BOCAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations

significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que la proposition d'affectation du résultat insérée dans le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale du 16 juin 2021 est conforme aux normes comptables Initiative France.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction et au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

<i>Rubriques</i>	<i>Montants</i>
Total du bilan	1 545 910 €
Produits d'exploitation	159 548 €
Résultat	-16 492 €

Fait à Treillières  
Le 1er Juin 2021

La société ORECO  
Commissaire aux Comptes

Julien SONIGO



## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>	11 590	13 215
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	147 958	146 851
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>159 548</b>	<b>186</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>160 252</b>
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes		
Aides financières	27 141	28 129
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	464	439
Charges sociales	91 685	88 069
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 284	26 156
Dotations aux provisions	745	569
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>Total II</b>	<b>147 318</b>	<b>378</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>12 230</b>	<b>143 739</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>16 512</b>
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 506	19 438
Différences positives de change	6 750	16 177
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>14 256</b>	<b>35 615</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	32 311	7 596
Différences négatives de change	10 667	30 706
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>42 978</b>	<b>38 302</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-28 722</b>	<b>-2 687</b>

ORECO  
Commissaire aux comptes

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-16 492</b>	<b>13 825</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>173 804</b>	<b>195 866</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>190 295</b>	<b>182 041</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-16 492</b>	<b>13 825</b>

**ORECO**  
Commissaire aux comptes

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	782	782		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	5 727	4 060	1 667	2 412
Immobilisations financières				
<i>Prêts</i>	951 801	38 497	913 304	878 347
<b>Total I</b>	<b>958 310</b>	<b>43 339</b>	<b>914 970</b>	<b>880 759</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	630 939		630 939	685 680
<b>Total II</b>	<b>630 939</b>		<b>630 939</b>	<b>685 680</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 589 249</b>	<b>43 339</b>	<b>1 545 910</b>	<b>1 566 439</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	1 252 871	1 182 138
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	263 884	264 596
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	103 650	85 925
Report à nouveau	-71 421	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-16 492</b>	<b>13 825</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 532 492</b>	<b>1 614 717</b>
<b>Total I</b>	<b>1 532 492</b>	<b>1 614 717</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fiscales et sociales	4 658	5 666
Autres dettes	8 759	11 068
Produits constatés d'avance		3 220
<b>Total IV</b>	<b>13 417</b>	<b>19 955</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 545 910</b>	<b>1 566 439</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	13 417	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ORECO  
Commissaire aux comptes

**ORECO**  
Commissaire aux comptes

## **Annexe**

**ORECO**  
Commissaire aux comptes

## /// Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Notre association Initiative Vendée Bocage est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

ORECO

Commissaire aux Comptes

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2020, notre plateforme a étudié 209 dossiers, présenté au Comité d'agrément 66 projets dont 57 ont été validés correspondant à 70 prêts personnels accordés.

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

## /// Faits caractéristiques

ORECO  
Commissaire aux comptes

### Autres éléments significatifs

Le 30 janvier 2020, L'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 d'urgence sanitaire publique mondiale.

Les mesures de contrainte décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus COVID-19 emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

Sur le plan de l'activité, et afin de soutenir les lauréats, l'association INITIATIVE VENDEE BOCAGE a offert, par la réalisation d'un avenant à leur contrat, la possibilité aux lauréats de reporter des échéances de prêt sur la période allant de Mars à Octobre 2020, puis également en Décembre 2020 lors de la mise en place de nouvelles mesures par le gouvernement.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude des conséquences de cette crise sanitaire COVID-19 sur la situation économique de ses bénéficiaires, l'association INITIATIVE VENDEE BOCAGE a provisionné un montant de 30 000 euros.

Evénements postérieurs à la clôture :

La crise sanitaire n'a pas d'effet significatif à ce jour sur la situation financière de l'association.

## /// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE VENDEE BOCAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 545 910 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 16 492 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. **ORECO**  
Commissaire aux comptes

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## /// Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ORECO  
Commissaire aux comptes

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 3 et 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	782			782
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>782</b>			<b>782</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 727			5 727
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 727</b>			<b>5 727</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	891 283	419 000	358 482	951 801
<b>Immobilisations financières</b>	<b>891 283</b>	<b>419 000</b>	<b>358 482</b>	<b>951 801</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>897 792</b>	<b>419 000</b>	<b>358 482</b>	<b>958 310</b>

Sur l'exercice 2020, 65 prêts ont été décaissés pour un montant fixe de 419 000 € dont :

- 48 prêts pour un montant de 309 000 € accordés en 2020
- 17 prêts pour un montant de 110 000 € accordés en 2019

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	782			782
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>782</b>			<b>782</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 315	745		4 060
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 315</b>	<b>745</b>		<b>4 060</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 098</b>	<b>745</b>		<b>4 842</b>

ORECO  
Commissaire aux comptes

### Etat des provisions

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :  
Sur l'exercice 2020 :

- Prêts passés en perte pour un montant de 4 034 €
- Reprise sur provision pour 6 750 €
- Dotation aux provisions pour 2 prêts pour un montant de 2 311 €
- Dotation aux provisions pour risques liés au COVID-19 pour un montant de 30 000 €

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

ORECO  
Commissaire aux comptes

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 951 801 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	951 801	341 000	610 801
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>951 801</b>	<b>341 000</b>	<b>610 801</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	440 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Répartition de la trésorerie

Au 31/12/2020, la trésorerie se décompose ainsi selon le méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

- Comptes prêt : 560 546 €
  - Comptes fonctionnement : 70 393 €
- Soit au total 630 399 €

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 250 371		2 500		1 252 871
Fonds propres avec droit de reprise	264 596			712	263 884
Ecart de réévaluation					
Réserves	85 925	13 825	3 900		103 650
Report à Nouveau	-68 233			3 188	-71 421
Excédent ou déficit de l'exercice	13 825	-13 825		16 492	-16 492
<b>Situation nette</b>	<b>1 546 484</b>		<b>6 400</b>	<b>20 392</b>	<b>1 532 491</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 546 484</b>		<b>6 400</b>	<b>20 392</b>	<b>1 532 491</b>

ORECO  
Commissaire aux comptes

#### Quote-part des fonds propres

Fonds propres de fonctionnement au 31/12/2020 :

- réserves : 63 469 €
- résultat de fonctionnement : 12 235 €

Total : 75 704 €

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 417 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	4 658	4 658		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 759	8 759		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>13 417</b>	<b>13 417</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

ORECO  
Commissaire aux comptes

### Charges à payer

	Montant
Déb.cred. charges à payer	5 484
<b>Total</b>	<b>5 484</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 364 €

#### Subventions d'exploitation

ORECO  
Commissaire aux comptes

##### Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
FAEDER	9 633			9 633	9 633
Autres subventions	147 958	147 958	147 958		
<b>Total</b>	<b>157 591</b>	<b>147 958</b>	<b>147 958</b>	<b>9 633</b>	<b>9 633</b>

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			119 978		19 200	147 958
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>147 958</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## Informations sur les dirigeants

### Rémunérations allouées aux dirigeants

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction n'ont pas perçu de rémunérations.

## Autres informations

### Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>ORECO</b> Commissaire aux comptes	
Prêts créateur accordés non décaissés	131 000
Fonds associatifs avec droit de reprise	279 500
Autres engagements donnés	410 500
<b>Total</b>	<b>410 500</b>

### Contributions volontaires

	31/12/20	31/12/19
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
870100000 - Valorisation temps comités	29 098	33 878
	29 098	33 878
Prestations en nature		
871300000 - Renonciation de frais	1 218	1 057
	1 218	1 057
Dons en nature		
875000000 - Dons en nature bénévolat	2 080	1 920
	2 080	1 920
<b>Total</b>	<b>32 396</b>	<b>36 855</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
861300000 - Renonciation de frais	1 218	1 057
		1 057
Prestations		
862000000 - Prestations bénévolat	2 080	1 920
	2 080	1 920
Personnel bénévole		
864100000 - Valorisation temps comités	29 098	33 878
Personnel bénévole N	30 316	30 316
	30 316	64 194

## Autres informations

	31/12/20	31/12/19
<b>Total</b>	<b>32 396</b>	<b>67 171</b>

ORECO  
Commissaire aux comptes

## Autres informations

### Donations

#### Suivi des legs et des dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice A	Encaissements B	Décaissements et virements pour affectation définitive C	Soldes des legs et donation en fin d'exercice A+B-C
<i>Suventions entreprise</i>		6 980	6 980	
<b>Total</b>		<b>6 980</b>	<b>6 980</b>	

#### Détail des legs, donations et assurances-vie

ORECO  
Commissaire aux comptes

	Montant
<b>PRODUITS</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	6 980
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>Solde de la rubrique</b>	<b>6 980</b>

The logo for 'oreco' features the word in a lowercase, sans-serif font. The letters 'o', 'r', 'e', and 'c' are white, while the 'o' and 'c' are partially overlaid by a stack of three dark grey rectangular blocks of varying shades, creating a 3D effect.

EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

**ASSOCIATION INITIATIVE VENDEE BOCAGE**  
**Siège social : 2 Rue Jules Verne**  
**85250 SAINT FULGENT**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020**

\*\*\*\*\*

*Ce rapport comporte 2 pages y compris celle-ci*



Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L-612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Treillières  
Le 1er Juin 2021

La société ORECO  
Commissaire aux Comptes

Julien SONIGO